



Modalités de mise à disposition et de consultation des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2010

Les actionnaires de Bricorama sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 16 mai 2011 au siège social de la société, 21a boulevard Jean Monnet, 94350 Villiers-sur-Marne, à 14 heures 30.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et le projet de résolutions a été publié le 11 avril 2011 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO n°43).

Cet avis, et ceux qui pourront le compléter ultérieurement, peut être consulté sur www.bricorama.fr

Les documents prévus par l'article R. 225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- les actionnaires inscrits au nominatif peuvent, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents ;
- les actionnaires au porteur doivent, pour exercer ce droit, fournir une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tous les actionnaires peuvent en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.

Contact : Christian ROUBAUD - Tél. 01 77 61 55 09
www.bricorama.fr

Eurolist B ISIN : FR 000 0054421

